

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits de référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 2a ou 2b) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	23 252 399	3,28		24 173 000	792 874	3,28	792 874
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 109 018	6,67		2 184 000	145 673	6,67	145 673
Taxe d'habitation additionnelle	3 514 745	3,06		3 303 000	101 072	3,06	101 072
CFE additionnelle	3 279 919	3,79		3 117 000	118 134	3,79	118 134
CFE unique ou de zone	>>>	>>>	>>>	0	0		
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>		Total de la fiscalité additionnelle		1 157 753		1 157 753
			Total des CFE unique, de zone et éolienne		0		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Produits attendus 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	1 157 753 =		
CFE additionnelle			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>		
CFE éolienne	>>>		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 038 535	0	0	0	59 239	0	-99 433	998 341

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
1 157 753		998 341		2 156 094

A MELUN
 Le 15 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 ISABELLE ROUX-TRESCASES

A Bray-sur-Seine
 Le 11 03 2024
 Pour le groupement,
 Le président,
 Roger DENORMANDIE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	407
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	15
c. Locaux industriels	21 502
d. Exonérations de longue durée	17
Taxe foncière non bâtie	2 897
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	0
b. Base minimum	12 324
c. Locaux industriels	21 916
d. Autres allocations	161

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 205 725
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	503 586
c. Par la loi (autres)	13 759
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	932 267

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	3 303 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	334 986
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	0
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	0
f. Stations radioélectriques	0
g. Installations gazières et autres	0

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	935 366
b. TVA prév. (comp. CVAE)	103 169
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	3,50

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>

Taux maximum :

- a. De droit commun
- b. Dérogatoire
- c. Avec rattrapage
- d. Avec capitalisation
- e. Avec majoration spéciale

Taux moyens pondérés :

- a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie
- b. En cas de changement de périmètre

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

- a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national
- b. Taux plafond de 2024

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :

- a. au niveau national
- b. au niveau de l'EPCI

Taux maximum de la majoration spéciale

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle ... :

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

- a. Taxe foncière bâtie
- b. Taxe foncière non bâtie